

Communication du personnel de la FASL

Depuis l'annonce par la Ville de Lausanne de la Municipalisation de l'animation socioculturelle en novembre 2019, le personnel de la FASL s'est mobilisé, afin d'assurer le maintien de la qualité de l'offre des lieux d'animation.

La Convention de subventionnement proposée par EJQ en lieu et place de la municipalisation est actuellement inapplicable et inacceptable. C'est pourquoi le personnel a travaillé sur une version alternative respectueuse des attentes et des prérogatives de chaque partie.

Le Conseil de Fondation et le Comité de la FASL sont actuellement noyautés par la Ville et fortement dysfonctionnels. En effet, la Ville a deux sièges au Conseil (le Municipal de tutelle et la secrétaire générale EJQ) et a nommé trois membres, dont son président M. Vulliet. Le personnel a donc décidé en Assemblée Générale de retirer ses deux délégués de cet organe.

Pour les mêmes raisons, le personnel se retire du groupe FASL de négociation de la Convention, mené par M. Vulliet (face à Mme Papaux pour la Ville) tant que la situation ne sera pas assainie et que cet espace ne prendra pas en compte la position et l'expertise des professionnels du terrain. Par ailleurs, un autre membre du Conseil de Fondation nommé par la Ville est membre de la délégation de la Ville pour négocier cette convention.

Désormais, le personnel entend avoir une représentation indépendante du groupe de travail de la FASL dans les négociations. Afin d'assurer des programmes adaptés aux différents quartiers, il revendique une vraie place dans ces négociations et s'appuie sur les points suivants présents dans sa proposition :

- 80% du budget temps et subventions en soutien direct au public et non par le biais des prestations commandées par la Ville.
- Le refus de toute diminution de budget, que ce soit financière ou en postes de travail, ainsi que la récupération des 160'000 Fr. que la DEJQ a retirés sur deux ans.
- La reconnaissance de la complexité et de la multiplicité des tâches par la liberté de gestion du temps de travail.

D'ailleurs, au vu de la souffrance chez les employés générée par ce climat institutionnel (10% d'arrêts maladie), les syndicats ont fait appel à l'inspection du travail cet été.

Le personnel attend donc des décideurs la prise en compte des présentes revendications.

Le personnel de la Fondation